

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE



Ce résumé a pour objectif de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'impact et l'étude de dangers.

#### PRESENTATION DE L'ACTIVITE

L'EARL FERME DE ROQUEROUSSE exploite un élevage de poules pondeuses Route de Jean Moulin à Salon-de-Provence, selon deux modes de production :

- Standard : un élevage de 20.000 poules pondeuses en batterie regroupées dans un bâtiment,
- Plein air : un élevage de 15.000 poules pondeuses dans un bâtiment et ayant accès à un parcours extérieur.

Le fonctionnement global de l'établissement présente une unité fonctionnelle qu'il convient de prendre en compte en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Pour cette raison, l'EARL FERME DE ROQUEROUSSE dépose la présente demande d'autorisation d'exploiter en régularisation, pour l'exploitation de deux bâtiments d'élevage de poules pondeuses. L'effectif instantané peut atteindre un maximum de 35.000 animaux-équivalents volailles.

#### Fonctionnement et production principale de l'élevage

Chaque bâtiment d'élevage accueille une bande de poules durant 56 semaines. Durant cette bande, la production annuelle est de 4.500.000 œufs « plein air » et 6.200.000 œufs « standard », soit un total de 10.700.000 œufs produits annuellement. Les œufs sont produits sous un étroit contrôle vétérinaire et en respect de la Charte Sanitaire.

Les œufs sont convoyés depuis les salles d'élevage sur des tapis de collecte vers les locaux en bout de bâtiment.

Le site dispose d'un centre de conditionnement annexé au bâtiment « plein air », où sont conditionnés environ 20% de la production d'œufs « plein air » pour la vente directe. Dans le centre de conditionnement, les œufs sont mirés, calibrés et emballés. L'expédition des œufs conditionnés a lieu tous les jours.

Le reste des œufs produits (80% de la production totale « plein air » et l'ensemble des œufs « standard ») est destiné au centre de conditionnement de l'établissement SA DOMAINE DE PORTES (Saint-Pons-de-Thomières, 34). Les œufs sont emballés directement dans les zones d'emballage des locaux respectifs « standard » et « plein air », où ils sont déposés sur des alvéoles puis palettisés. L'expédition des œufs a lieu trois fois par semaine.

Entre chaque lot de poules, des opérations de nettoyage et de vide sanitaire sont effectuées par le personnel interne de l'élevage. Cette période de transition d'environ quinze jours permet le nettoyage

et la désinfection des locaux et équipements avant l'arrivée d'une nouvelle bande de sujets.

#### Matériel d'élevage

La construction des bâtiments d'élevage a été réalisée dans le respect des normes applicables en matière de sécurité des bâtiments. Le matériel équiné les salles d'élevage satisfait les normes de confort des poules pondeuses. L'aliment est stocké dans 2 silos (un silo pour chaque bâtiment). L'ambiance (température, renouvellement de l'air, éclairage) est gérée automatiquement pour répondre au mieux aux besoins des volailles.

En cas de coupure de courant sur le réseau, le relais est assuré par un groupe électrogène.

#### Consommations en matières premières

Les poulettes sont fournies en lots certifiés et vaccinés.

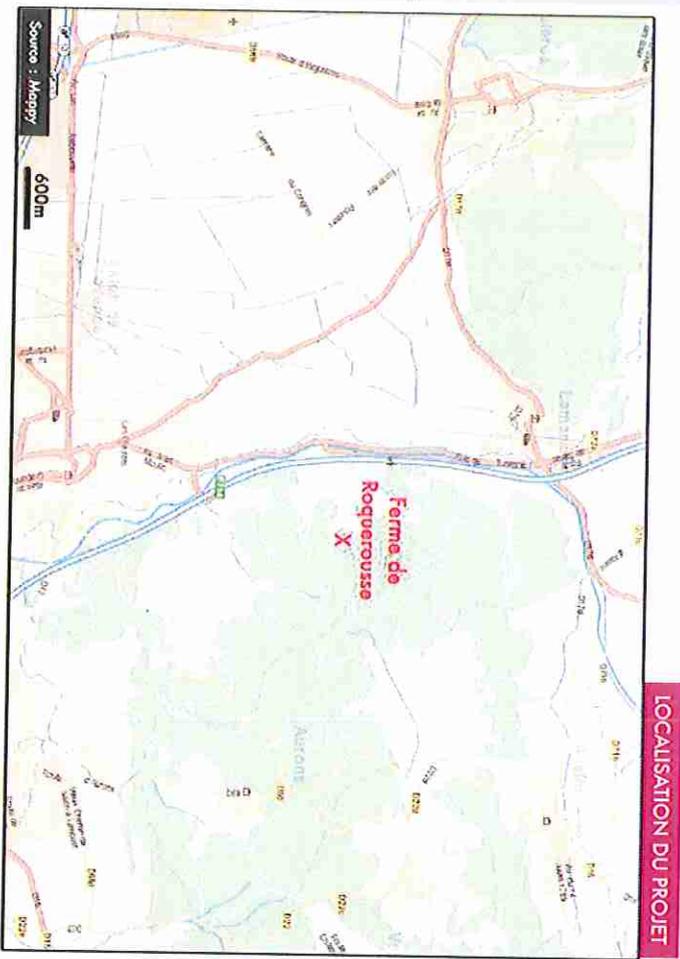
L'eau est approvisionnée par un forage privé et est utilisée pour l'abreuvement des animaux, les sas sanitaires, le rafraîchissement des salles d'élevage et les opérations de nettoyage. Pour les besoins du personnel, une fontaine à eau est mise à disposition dans les salles de conditionnement et d'emballage.

Les aliments prêts à l'emploi sont approvisionnés par camions par la société ALBERT ALIMENTS.

Concernant l'électricité, elle est délivrée par EDF. Sa consommation est liée à l'éclairage et au fonctionnement des matériels agricoles (ventilateurs, convoyeurs d'œufs, chaînes d'alimentation...). Le groupe électrogène fonctionnant au fioul relaie le réseau en cas de coupure de courant.



**SITUATION ENVIRONNEMENTALE**



**LOCALISATION DU PROJET**

Les préoccupations environnementales de l'aire d'étude recensées sont synthétisées ci-après :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>ENVIRONNEMENT NATUREL</b></p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trame verte de la plaine de la Crau à l'Ouest (agricole, aux horizons ouverts), et du massif des Roques à l'Est (escarpé, occupé par des espaces boisés : feuillus, garrigues, résineux...)</li> <li>• Alluvions quaternaires à l'Ouest. Calcaires et calcaires marneux du Hauteriviens-barrémien à l'Est.</li> <li>• Réseau bleu dominé par les canaux d'irrigation de la Crau et au Sud par le bassin versant de la Touloubre.</li> <li>• Captages AEP attente d'infos</li> <li>• Touloubre classée en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole.</li> <li>• Installations en dehors des zones inondables.</li> <li>• Qualité moyenne de la Touloubre, notamment en raison de leur état écologique - Dégredation lente de la qualité globale des canaux de la Crau.</li> <li>• Nappes souterraines en bon état qualitatif et quantitatif.</li> <li>• Richesse de la biodiversité principalement liée aux caractéristiques de milieu ouvert méditerranéen et à la diversité des habitats. Site d'élevage situé en zones de protection et inventaires environnementaux : ZNIEFF II (Plateaux de Vernègues et de Roquerousse), ZPS Nature 2000 (Garrigues de Langon et d'haïmes alentours), Intérêt faunistique : de nombreux oiseaux (Aigle de Bonelli, Alouette lulu, Faucon crécerelle, Fauvette pitchou, Grandduc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Pie-grèche à tête rousse, Bondrée apivore ...)</li> <li>• Vents dominants : vents soutenus du Nord/Nord-Ouest (Mistral)</li> <li>• Climat méditerranéen caractérisé par un été chaud et sec, et un hiver doux</li> </ul> |
| <p><b>ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population principalement concentrée dans les bourgs à plus de 2km de l'élevage (Lamanon, Salon-de-Provence), quelques habitations dispersées sur l'aire d'étude.</li> <li>• Réseau de communication routière départemental et communal, axe autoroutier A6.</li> <li>• Activités protégées : Agneau de Sisteron, Miel de Provence, Foin de Crau, Taurneau de Camargue, Olives, Huile d'olive, vins (Bouches-du-Rhône, Méditerranée, Alpilles, Coteaux d'Aix-en-Provence).</li> <li>• Aucun monument historique recensé dans le rayon de 3km autour du site.</li> <li>• Aucun site classé ou inscrit recensé dans le rayon de 3km autour du site.</li> </ul>  |

## SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

En raison du caractère existant de l'établissement et en l'absence de construction de nouveaux bâtiments d'élevage, étudier des solutions de substitution est difficilement envisageable. Néanmoins, l'état initial a permis d'établir un constat entre la localisation du site et les enjeux à retenir, rappelés ci-dessus.

## EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures mises en œuvre pour limiter, réduire, voire supprimer les nuisances potentielles liées à l'exploitation de l'élevage sont détaillées ci-après.

### Impact sur la ressource en eau

L'utilisation de l'eau provenant du réseau privé, est limitée à l'abreuvement des poules pondeuses, au rafraîchissement des salles d'élevage, à l'usage dans les sanitaires et au nettoyage des bâtiments.

Les eaux rejetées sont de diverses natures : les eaux des sas sanitaires, le lisier dilué issu des écoulements lors des opérations de nettoyage et les eaux pluviales. Les eaux sanitaires sont gérées par un dispositif d'assainissement autonome, le lisier dilué est collecté dans une cuve mobile puis valorisé sur des terrains agricoles. Les eaux pluviales de toiture du bâtiment d'élevage rejoignent directement le milieu naturel par infiltration sans avoir été souillées.

En cas de contamination du site aux salmonelles, les eaux issues du lavage du bâtiment d'élevage concerné seraient collectées dans la cuve mobile, puis traitées selon une filière adaptée, après accord de l'Inspection des Installations classées.

En fin de bande, les fientes issues des bâtiments d'élevage sont exportées vers la société FRAYSSINET SAS pour être valorisées en engrais organique normalisé. Les teneurs précises en fertilisants permettront aux utilisateurs d'ajuster les quantités de fertilisants à utiliser et ainsi de préserver la qualité des eaux et du sol.

Les produits susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont limités au minimum et sécurisés : rétention pour le groupe électrogène, isolement et rétention des produits de désinfection et désinsectisation.

### Impact sur l'air

Les émissions de poussières sont limitées par le traitement stabilisé des aires de circulation et par l'emploi de circuit fermé pour la distribution de l'aliment.

Les émanations gazeuses internes à la salle d'élevage standard sont gérées efficacement par les

## EARL FERME DE ROQUEROSSE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES

systèmes de ventilation et les techniques d'élevage mises en œuvre. Le mode d'élevage extensif (accès à un parcours) du bâtiment plein air permet de diluer fortement les rejets issus de l'élevage.

De plus, les techniques d'élevage mises en œuvre sur le site permettent la production de déjections relativement sèches peu génératrices d'odeurs. Dès la fin de la bande, le fumier et les fientes seront exportés vers la société FRAYSSINET SAS :

- Le fumier issu du bâtiment plein air est stocké en salle d'élevage durant la durée de la bande et exporté directement en fin de bande,
- Les fientes issues du bâtiment standard sont stockées dans le hangar avant d'être exportées.

Les installations de combustion seront conformes à la réglementation.

### Impact sonore

Les émissions sonores engendrées par l'exploitation sont réduites à l'utilisation du matériel d'exploitation et au trafic routier. Le matériel d'exploitation fonctionne essentiellement en période diurne.

Le groupe électrogène ne fonctionne qu'exceptionnellement. Il est situé en entrée de site dans un local fermé.

L'éloignement du site aux tiers les plus proches (plus de 200 m) constitue une garantie importante d'absence d'incidence.

### Impact lié au trafic routier

Le trafic routier de l'établissement est directement lié aux activités de l'élevage : expédition des œufs, livraison des poulettes, livraison d'aliments, exportation du fumier et des fientes.

Les véhicules interviennent principalement en période diurne et leur chargement est optimisé. Le fumier est exporté vers la filière de reprise FRAYSSINET SAS, réduisant fortement le trafic. Ces dispositions permettent de limiter l'impact du trafic.

### Impact lié aux déchets

Le fumier et les fientes produits sur le site sont exportés vers la société FRAYSSINET SAS afin d'être valorisés en engrais organiques normalisés puis commercialisés.

Les cadavres de volailles collectés chaque jour sont stockés dans des congélateurs avant leur élimination hebdomadaire par l'établissement autorisé SARVAL SIFDDA à Beaucarre (30).

Les autres déchets sont valorisés selon une filière adaptée.



Impact sanitaire

L'élevage est conduit en adéquation avec la Charte Sanitaire à laquelle adhère les bâtiments d'élevage, et avec un contrôle strict de tous les échanges entrées/sorties. L'établissement est également doté de procédures strictes permettant de réagir rapidement à toute épidémie afin de limiter les risques de dissémination de germes pathogènes et garantir la qualité de sa production.

Impact visuel

Le site a été choisi entre autres pour son éloignement par rapport aux tiers. Grâce à la végétation autour du site (pins), et au relief des terrains, les bâtiments sont peu visibles depuis l'extérieur.

Les bâtiments sont sobres avec des teintes adaptées au paysage, et maintenus en bon état.

Impact sur les zones Natura 2000

Le site est situé dans la zone de protection spéciale Natura 2000 « Garrigues de Langon et Chaines d'entours » (FR9310069). Une étude de l'incidence de l'activité sur ce site Natura 2000 permet de conclure à l'absence d'impact de l'activité.

Par l'implantation de l'exploitation dans une zone historiquement occupée par l'Homme (tourisme, chasse, agriculture), par la bonne gestion de l'ensemble des rejets sur le milieu environnant, et par les mesures prises pour préserver l'environnement du site et pour ne pas perturber les espèces, l'activité d'élevage de la Ferme de Roquerousse ne porte pas atteinte aux enjeux et aux intérêts des zones Natura 2000.

L'élevage de l'EARL FERME DE ROQUEROUSSE permet la production d'œufs « plein air » et « standard », en réponse aux demandes du marché. L'exploitation repose sur :

- La mise à profit du savoir-faire, de l'expérience et des formations du gérant et du personnel,
- La mise en œuvre des dernières techniques d'élevage, en l'occurrence les meilleures techniques disponibles.

L'élevage est conduit en vue de :

- Maîtriser les impacts sur l'environnement (respect de la qualité de la ressource en eau, limitation des risques d'odeurs et de prolifération des insectes, limitation des nuisances sonores, limitation des émissions de poussières),
- Respecter les normes réglementaires avec un suivi régulier des volailles permettant de garantir leur sécurité, la limitation maximum des risques sanitaires et la maîtrise des éventuelles nuisances induites.

**VOLET SANITAIRE**

Les usages dans le voisinage caractérisent une occupation rurale de l'espace. Le site est éloigné des habitations et aucune habitation n'est présente dans le rayon de 100 m autour du site (bâtiments habités les plus proches à plus de 200m). Aucune structure collective n'accueille de population sensible (enseignement, soins...). Compte tenu de l'activité et des espèces en jeu, les principaux risques sanitaires sont les émissions atmosphériques (émissions ammoniacales, poussières), la diffusion de micro-organismes pathogènes, les émissions sonores. Considérant l'effet d'animaux et les mesures mises en œuvre, il est envisageable de considérer l'absence de risque sanitaire lié aux émissions atmosphériques pour les populations environnantes. L'exposition du voisinage aux zoonoses ne constitue pas un impact continu en fonctionnement régulier de l'exploitation. Les sources de bruits sont limitées et maîtrisées, et l'activité n'engendre pas de gêne pour le voisinage.

**EFFETS CUMULES AVEC LES PROJETS CONNUS**

Les projets pouvant avoir des effets cumulés avec ceux du projet ont été analysés dans un rayon de 3 km autour du site. Aucun projet n'est recensé.

**MODALITES DE SUIVI DES MESURES ET DE LEURS EFFETS**

Plusieurs modalités de suivi des mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets sur l'environnement ont été envisagées. Elles concernent principalement la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air.

**ARTICULATION PLANS ET PROGRAMMES**

L'activité d'élevage de la Ferme de Roquerousse est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de Salon-de-Provence. De plus, la compatibilité de l'activité a été étudiée par rapport aux plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R112-17 du Code de l'environnement.

**CONTEXTE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE**

Le recueil des données nécessaires à l'élaboration de l'Etude d'impact a mis en jeu des parcours du site, des mesures de terrain, d'enquêtes auprès d'administrations et de collectivités. Les différentes études nécessaires à la constitution de l'Etude d'Impact ont été conduites par un cabinet spécialisé sous la compétence du demandeur.

**CONDITIONS DE REMISE EN ETAT EN CAS DE CESSATION**

Les conditions de remise en état en cas de cessation d'activité ont été étudiées et organisées afin d'envisager la gestion des animaux, matières premières, déchets mais aussi des matériels et bâtiments dans des conditions acceptables pour l'environnement dès lors qu'une reprise de l'établissement pour une activité similaire ne pourrait être envisagée.

## DANGERS PRESENTES PAR L'EXPLOITATION

### Accidentologie

Une analyse de l'accidentologie dans les activités d'élevage sur presque dix-huit ans, ainsi qu'une synthèse de 2010 sur ce type d'activité met en évidence la prépondérance du risque incendie, suivie du risque de rejet dangereux.

En fonction des différentes opérations et matières susceptibles d'engendrer un risque sur le site, de nombreux moyens de maîtrise du risque (MMR) sont développés par l'établissement pour réduire le risque en amont et limiter son développement et son intensité en s'appuyant notamment :

- Sur les compétences du personnel, compétences initiales et expériences acquises,
- Sur la qualité du matériel employé,
- Sur la maintenance préventive.

En fonction des risques recensés dans l'accidentologie et des MMR, les accidents potentiels présentent une probabilité cotée selon une échelle semi-quantitative mettant en évidence la prépondérance des risques d'incendie d'un bâtiment d'élevage et de la pollution des eaux et du sol.

### Incendie

Les bâtiments présents sur le site comportent des matériaux combustibles, et à ce titre peuvent être sujets à la déclaration d'un incendie.

La probabilité d'incendie selon le potentiel de danger considéré (foudre, court-circuit...) varie d'un événement improbable à événement possible mais extrêmement peu probable. La cinétique de propagation de l'incendie serait rapide du fait de la nature des combustibles et de la présence d'animaux vivants. Le risque d'incendie présente une gravité modérée compte tenu des conséquences humaines et matérielles potentielles.

Afin de limiter la survenue de ce risque, les mesures prises par l'EARL FERME DE ROQUEROUSSE sont les suivantes :

- Vérification périodique des installations électriques,
- Interdiction de fumer signalée par des panneaux d'affichage dans l'ensemble des locaux de l'établissement,
- Contrôles visuels quotidiens du site.

L'ensemble de ces dispositions permet de limiter le risque de déclaration d'un incendie au sein de l'établissement.

L'établissement, pour se protéger en cas d'incendie dispose de moyens adéquats de protection : des

extincteurs régulièrement contrôlés et une réserve incendie en projet.

### Crise sanitaire

Les principaux risques sanitaires liés à la présence d'un élevage avicole, sont la contamination du cheptel par l'influenza aviaire ou les *Salmonella*.

La probabilité de crise sanitaire selon le potentiel de danger (agent extérieur porteur, malveillance, ...) correspond à un événement improbable (probable qu'un événement survienne moins d'une fois par an). Compte tenu des différentes voies de propagation et des modes de transmission, il apparaît difficile d'établir un scénario et une cinétique du risque de crise sanitaire. Il est raisonnable d'envisager qu'une crise sanitaire présenterait une gravité modérée.

Les mesures suivantes, prises sur l'élevage, permettent de limiter les risques de contamination des animaux :

- Un vétérinaire sanitaire est chargé du suivi de l'élevage et assure la mise en place d'un plan de prophylaxie,
- Les personnes accédant aux bâtiments d'élevage effectuent un passage par un sas sanitaire,
- En fin de lot, les bâtiments d'élevage font l'objet de procédures de nettoyage et de vide sanitaire, permettant la mise en place du lot suivant dans de bonnes dispositions sanitaires.

Ces mesures, mises en place par l'EARL FERME DE ROQUEROUSSE, permettent de limiter tout risque de contamination des animaux et de l'homme.

### Risque de pollution

L'exploitation, pour ses activités, nécessite l'utilisation de certains produits dangereux à l'égard de l'environnement : produits sanitaires, carburants, etc.

La probabilité de pollution des eaux ou du sol selon le potentiel de danger (défaut d'étanchéité, entraînement accidentel de produits dangereux...) varie d'un événement improbable (probable qu'un événement survienne moins d'une fois par an) à un événement très improbable (probable qu'un événement survienne moins d'une fois tous les 10 ans). Il est difficile d'envisager un scénario et une cinétique du risque pollution en raison de la spécificité de l'établissement (faibles quantités stockées, origines de déversement limitées). Il est raisonnable d'envisager qu'une pollution présenterait une gravité faible à modérée.

Afin de limiter les risques de pollution sur son exploitation, l'EARL FERME DE ROQUEROUSSE a mis en place les mesures suivantes :

- Stockage sur rétention des produits présentant un risque pour l'environnement,
- Produits sanitaires stockés en quantité minimum des besoins et dans des locaux fermés et

- isolés,
- Groupe électrogène associé à une rétention,
- Stockage des fientes au sein du bâtiment d'élevage « plein air » pendant la durée de la bande,
- Stockage des fientes préséchées issues du bâtiment standard dans un hangar couvert, sur dalle bétonnée.

Ainsi, sur le site d'élevage, le risque de pollution est maîtrisé et limité.

**Risque d'explosion**

Le risque d'explosion, sur l'élevage, peut être induit par la présence d'un mélange explosible et d'un point chaud.

La probabilité d'explosion selon le potentiel de danger (fuite de gaz, foudre sur silos...) varie d'un événement improbable à événement possible mais extrêmement peu probable. Il est difficile d'envisager un scénario et une cinétique du risque explosion en raison de l'absence de modélisations représentatives des spécificités de l'élevage de volailles. Il est raisonnable d'envisager qu'une explosion présenterait une gravité modérée.

Les mesures prises par l'exploitant, afin de limiter toute explosion sur son site, sont les suivantes :

- Bâtiments et installations conformes aux exigences réglementaires,
- Interdiction d'apporter des points chauds, signalée par un affichage,
- Vérification périodique des installations électriques par un organisme agréé,
- Entretien régulier, permettant d'éviter toute accumulation de poussières.

Par ces dispositions, le risque d'explosion est limité sur le site d'élevage.

**Cotation des risques**

L'analyse des accidents potentiels (incendie, explosion, pollution, crise sanitaire) a permis d'évaluer la probabilité d'accident et la gravité des conséquences sur les personnes.

**MATRICE PROBABILITÉ / GRAVITÉ - NIVEAU DE RISQUE DES ACCIDENTS POTENTIELS**

| PROBABILITE | GRAVITE       |               |               |               |               |
|-------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|             | 1             | 2             | 3             | 4             | 5             |
| 5           | Risque mineur | Risque majeur | Risque majeur | Risque majeur | Risque majeur |
| 4           | Risque mineur | Risque mineur | Risque majeur | Risque majeur | Risque majeur |
| 3           | Risque mineur | Risque mineur | Risque mineur | Risque majeur | Risque majeur |
| 2           | Risque mineur |
| 1           | Risque mineur |

Aucun accident potentiel n'est situé en zone de risque majeur.

L'étude des dangers de l'établissement a permis d'identifier les risques majeurs présentés par les installations d'élevage de l'EARL FERME DE ROQUEROUSSE.

De nombreuses mesures de prévention et de protection, sont apportées par l'exploitant.

Ces mesures, couplées à la connaissance du risque, doivent permettre d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'incident. Les risques sont donc maîtrisés et réduits au minimum sur le site.